

Promotion de la santé en lien avec la grossesse et la maternité.

Assurance santé Livo Top et Livo Smart.

La CSS participe aux coûts des prestations en lien avec la grossesse et la maternité mentionnées ci-dessous, en tenant compte des participations aux coûts et des montants maximaux indiqués dans les assurances complémentaires «Assurance santé Livo Top» et «Assurance santé Livo Smart».

Participation aux coûts et montant maximal (cf. chiffre 2.3.3 des CC)

Min. 50%, max. CHF 300 par année civile

Pour l'obligation d'allouer des prestations, les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions complémentaires (CC) de l'«Assurance santé Livo Top» et de l'«Assurance santé Livo Smart» sont déterminantes.

La CSS a établi la liste suivante, qu'elle peut adapter unilatéralement (cf. chiffre 40.2 des CGA).

Offre	Prestataires reconnus	Participation aux coûts et montant maximal
Acupuncture pour la préparation à l'accouchement	Sages-femmes ou prestataires avec le label de qualité RME	100%, max. CHF 300 par année civile
Accompagnement à l'accouchement	Membre de l'association suisse Doula CH	
Cours de préparation à l'accouchement	Tous les prestataires	
Gymnastique pré- et postnatale	Tous les prestataires	
Conseils en allaitement	Tous les prestataires	

Remarques complémentaires

- Pour l'indemnité d'allaitement, le droit aux prestations est valable si la mère et l'enfant ont conclu l'«Assurance santé Livo Top» ou l'«Assurance santé Livo Smart».
- Il est possible de trouver d'éventuels autres prestataires reconnus selon le chiffre 2.3.3 des CC de l'«Assurance santé Livo Smart» ou de l'«Assurance santé Livo Top» en contactant le Centre de Service-clientèle ou nos agences ou encore via le portail myCSS.

Nous sommes là pour vous:

Centre de Service-clientèle 0844 277 277
css.ch/agence
css.ch/livo